



Commune
d'Yvonand

COVID-19

**Interdiction de pratiquer le
kitesurf et la planche à voile !**

**Verboten : Kitesurfen und
Windsurfen !**

Pour donner suite aux mesures du Conseil d'Etat et afin de garantir votre sécurité, nous nous voyons contraints d'interdire la pratique du kitesurf et de la planche à voile sur le territoire communal dès le 4 novembre 2020 à 17h00.

La Municipalité vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration, votre calme et le respect des directives, pour les jours à venir.

Zu Ihrer Sicherheit und wegen des Covid-19, verbieten wir Kitesurfen und Windsurfen in Yvonand.
Vielen Dank für Ihr Verständnis.

Où s'informer ?

Canton de Vaud : www.vd.ch

Office fédéral de la santé publique : www.bag.admin.ch

Commune d'Yvonand : www.yvonand.ch ou www.facebook.com/CommuneYvonand

Direction des Ecoles d'Yvonand : www.ecoles-yvonand.ch

Garderies et structures d'accueil à Yvonand et environs : www.rymaje.ch